Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260722-08_20260720-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt juillet à quatorze heures et zéro minute, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire**
	Emmanuelle DAIGRE, première adjointe
	Patrick PICARD, deuxième adjoint
	Marion REGLER, troisième adjointe
	Juliette PRIGENT, conseillère
	Philippe GOBYN, conseiller
	Dominique SICHER, conseiller
	Virginie GOMBAULT, conseillère
	Charlie DELAMARE, conseiller
	Stéphane ANDRÉ, conseiller
	Antoine TARTAULT, conseiller
Secrétaire de séance :	**Dominique SICHER**

8. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT – PROJET IDRA : ILES EN DIALOGUE, RESILIENCE EN ACTION – DESIGNATION DES REFERENTS POLITIQUE ET TECHNIQUE

Le maire indique que le conseil municipal, réuni en séance le 28 janvier 2026, a approuvé la candidature de la commune au projet « Iles en dialogue, résilience en action » (IDRA) mené par l'AIP et l'ONG SMILO dans le cadre de l'appel à projet « Aménagement durable du littoral » ouvert par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Le projet a pour objectifs de :

- Coconstruire et expérimenter des solutions adaptées, peu coûteuses et transférables, pour renforcer la résilience de chaque île,
- Identifier les règlementations non adaptées au contexte insulaire, du Ponant ou de Méditerranée,
- Formuler des propositions réglementaires adaptées aux communes insulaires, et ainsi mieux faire reconnaitre les spécificités insulaires dans les politiques nationales.

Le maire indique que la commune de l'Ile de Bréhat a été retenue ainsi que la commune de l'Ile de Sein et l'Ile de Gorée au Sénégal. Il indique que le budget prévisionnel du projet est de

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260722-08_20260720-DE

308 000 € et que la participation financière de la commune était prévue à hauteur de 6 000 € répartis sur trois exercices.

Le maire présente le projet de convention de partenariat qui définit les modalités et les engagements des différentes parties pour une durée de trois ans. Il indique que la gouvernance du projet sera assurée par un comité de pilotage composé des représentants des trois partenaires et qu'il convient que le conseil municipal désigne un référent technique et un référent politique.

Le maire indique que la convention définit les actions qui seront mises en œuvre :

- Diagnostics scientifiques et techniques de la vulnérabilité liée à l'eau
- Analyses des perceptions, usages et priorisation sociales des vulnérabilités
- Visites croisées et rencontres internationales inter-îles
- Mise en place de démonstrateurs (solutions fondées sur la nature et dispositifs low-tech)
- Analyse comparative des politiques publiques France-Sénégal

Le maire indique que la participation communale a été revue et que la convention prévoit une enveloppe de 5 000 € composée de 3 000 € en la forme d'une participation financière et d'une valorisation de la mise à disposition du personnel et des équipements communaux estimée à 2 000 €. Il est prévu que la participation financière soit versée pour 50% à la signature et 50% la validation du rapport final en 2028.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget principal de la commune, exercice 2026 ;
Vu le projet de convention de partenariat – projet IDRA 2026-2028 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré par neuf (9) voix pour et deux (2) abstentions (Stéphane ANDRÉ et Antoine TARTAULT), décide de :

- **APPROUVER** la convention de partenariat – projet IDRA : îles en dialogue, résilience en action,
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont ouverts au budget principal de la commune, exercice 2026,
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront ouverts au budget principal de la commune, exercice 2028,
- **DESIGNER** Olivier CARRÉ, maire, en tant que référent politique et Julienne BOUCHARD, directrice générale des services, en tant que référent technique afin d'assurer la représentation de la commune au comité de pilotage ;
- **AUTORISER** le maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

A ILE DE BREHAT, le 20 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Dominique SICHER

Le maire,
Olivier CARRÉ

MAIRIE-ILE DE BRÉHAT (Côtes-d'Armor)